

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES**

**RÉPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi**

**DIRECTION NATIONALE DE LA
PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT**

**RAPPORT DE SYNTHÈSE DES MISSIONS DE SUIVI PHYSIQUE
ET FINANCIER DES PROJETS ET PROGRAMMES
D'INVESTISSEMENT PUBLIC DANS LE CADRE DE LA MISE EN
ŒUVRE DU PREMIER PHASE I 2018**



Janvier 2019

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DES MISSIONS	4
1.2. RESULTATS ATTENDUS DES MISSIONS	4
1.3. METHODOLOGIE.....	4
II. LISTE DES PROJETS ET PROGRAMMES SUIVIS	5
III. SITUATION D'EXECUTION FINANCIERE ET PHYSIQUE DES PROJETS ET PROGRAMMES 6	
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DES INFRASTRUCTURES	6
MINISTERE DE L'AGRICULTURE.....	11
MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE L'EMPLOI ET DE LA CONSTRUCTION CITOYENNE	13
MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE	15
MINISTERE DE L'INNOVATION ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE.....	16
MINISTERE DES TRANSPORTS.....	17
MINISTERE DU COMMERCE ET DE LA CONCURRENCE	18
MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION	19
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	20
MINISTERE DE L'ENERGIE ET DE L'EAU	20
MINISTERE DE LA SOLIDARITE ET DE L'ACTION HUMANITAIRE.....	21
IV. LES PRINCIPAUX CONSTATS DES MISSIONS	22
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DES INFRASTRUCTURES	22
MINISTERE DE L'AGRICULTURE.....	23
MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE L'EMPLOI ET DE LA CONSTRUCTION CITOYENNE	23
MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE	23
MINISTERE DE L'INNOVATION ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE.....	24
MINISTERE DES TRANSPORTS.....	24
MINISTERE DU COMMERCE ET DE LA CONCURRENCE	24
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	24
MINISTERE DE L'ENERGIE ET DE L'EAU	24
MINISTERE DE LA SOLIDARITE ET DE L'ACTION HUMANITAIRE	24
V. LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS TIRES DES MISSIONS	25
VI. DIFFICULTES, RENCONTREES, SUGGESTIONS, RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS DE SOLUTIONS	26
PROGRAMME NATIONAL PLUIES PROVOQUEES	26
CONCLUSION	30



INTRODUCTION

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme annuel de suivi des Projets et Programmes d'investissement public, la Direction Nationale de la Planification du Développement (DNPD) en collaboration avec certaines CPS a effectué au cours de l'année 2018 (**du 08 novembre au 1^{er} décembre**), cinq (05) missions de suivi physique et financier des Projets/Programmes (P/P) au titre de la 1^{ère} phase.

Ces missions conjointes de la DNPD et certaines Cellules de Planification et de Statistique (CPS) s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du **Plan de Reformes des Finances Publiques au Mali (PREM)** sur la période **2018-2021**. Elle participe à l'atteinte de **l'Effet stratégique 2** intitulé « **conformément aux normes internationales, le budget de l'Etat reflète les politiques publiques, optimise l'utilisation des ressources et assure l'efficacité de la dépense publique** » et à la réalisation de **l'Extrant 2.1.3. « l'amélioration de la programmation et du suivi des investissements publics renforce la qualité de la dépense publique »**.

Elles répondent également à la mise en œuvre du plan d'actions des recommandations issues de l'étude commanditée par le Fonds Monétaire International (FMI) relative à « l'Etude diagnostique du système de Sélection, de Programmation et de Suivi-Evaluation des projets et programmes d'Investissement Public au Mali ».

En effet, l'étude réalisée par le Bureau d'Etudes « BABA TOURE Ingénieur Conseil-Plus » en mars 2012 a relevé certaines insuffisances du système de programmation, de suivi-évaluation des Projets et Programmes d'investissements publics, notamment :

- le suivi physique des Projets et Programmes inscrits au PTI se fait très timidement et se limite à des rares visites de terrain effectuées par les CPS et les DTSS dans le cadre de leur mission ;
- l'insuffisance des données collectées (le manque de fiabilité et d'exhaustivité) par les CPS et les DFM auprès des gestionnaires des projets et programmes.

Aussi, le suivi-évaluation des Politiques publiques et des Projets/Programmes demeure une activité essentielle qui conditionne leur bonne exécution afin d'améliorer les conditions de vie des populations bénéficiaires.

Il est inscrit au centre de l'action publique afin de concrétiser et de rendre visibles les efforts du Gouvernement et impose aux acteurs impliqués dans la planification, la programmation et la gestion des investissements publics de répondre désormais à des questions telles que : nos Politiques publiques apportent-elles les changements souhaités ? Nos programmes et projets produisent-ils les effets escomptés ? Quels types d'ajustements sont désirables pour améliorer leur performance ? En outre, il permet de réguler l'exécution des Projets et Programmes par l'effet de la planification de leur réorientation et/ou de leurs stratégies de mise en œuvre.

La fonction de suivi-évaluation contribue également à améliorer davantage l'exhaustivité et la fiabilité des données recueillies afin de publier d'une part des informations transparentes et à jour sur leur exécution physique et financière et d'autre part de mettre en confiance les PTFs quant à la gestion des ressources.



Le suivi rigoureux des projets et programmes d'investissement public devrait permettre de mieux rationaliser la gestion des ressources financières de l'Etat et de s'assurer qu'elles contribuent réellement au développement économique et social du pays.

Elles ont été appuyées par les Directions Régionales de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP) des régions visitées.

I. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DES MISSIONS

1.1. Objectifs

L'objectif global de la mission est de faire l'état d'exécution physique et financière des projets/programmes et d'explorer les solutions susceptibles d'améliorer leurs performances.

De façon spécifique, il s'agit de :

- faire l'état d'exécution physique et financière des projets et programmes au 31 décembre 2017 ;
- faire le point des réalisations physiques et financières à mi-parcours de l'année 2018 au moment du passage de la mission et les prévisions 2019 ;
- faire le point de l'utilisation de la contrepartie nationale ;
- faire le point des contraintes/goulots d'étranglement liés à la bonne marche des P/P et discuter des propositions de solutions envisagées par nature de contraintes et problèmes (techniques, financiers et institutionnels).
- faire le point de la situation des marchés sur le financement intérieur et extérieur.

1.2. Résultats attendus des missions

- l'état d'exécution physique et financière des projets et programmes visités par les structures centrales et régionales (DNP, CPS, DRPSIAP) est mieux connu ;
- la situation d'exécution physique et financière des projets et programmes au titre des années 2015, 2016 et 2017 est faite ;
- les contraintes et goulots d'étranglement liés à la bonne marche des projets et programmes sont identifiés et analysés ;
- des recommandations appropriées à la prise de décision sont formulées et mises en application.

1.3. Méthodologie

La méthodologie suivie dans chacune des régions concernées se présente comme suit :

- envoi des documents de la mission (TDR, fiche de Suivi-Evaluation des P/P et programme indicatif) aux DFM, aux Unités de gestion des projets, aux structures centrales et aux DRPSIAP ;
- visite de courtoisie aux autorités administratives au niveau régional et local ;
- séances de travail technique avec les structures de tutelle des P/P et les Unités Fonctionnelles des P/P pour identifier les sites et investissements à visiter ;
- visite des réalisations physiques et échange avec les parties prenantes ;
- séance de restitution et de partage des constats et recommandations reformulées par les missions.



Dans le souci d'avoir des informations partagées et fiables, les missions ont rencontré et échangé avec plusieurs acteurs impliqués dans l'exécution desdits projets/programme, notamment les bénéficiaires et les autorités de tutelle.

II. LISTE DES PROJETS ET PROGRAMMES SUIVIS

Les missions concernent au total vingt-cinq (25) Projets et Programmes en exécution dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti et le district de Bamako. La répartition des Projets et Programmes suivis par Ministère et par région se présente comme suit :

RNP	P/P PAR MINISTERES	REGIONS
Ministère des Infrastructures et de l'Équipement		
3018	Construction Bitumage bretelle Katélé-Kadiolo-Zégoua et aménagement de 4 km voirie localité de Kadiolo.	Sikasso
3017	Construction bitumage route Yanfolila-Kalana-Frontière Guinée (52 km)	Sikasso
3014	Construction et bitumage voie de ceinture Ouest de Koulikoro (13,56 km)	Koulikoro
3015	Aménagement Voie Kouloubléni longue de 5 km commune rurale de Kalaban-Coro,	Koulikoro
3016	Construction/bitumage route Banconi-Dialakorodji-Safo-Dabani-Nossombougou (56 km)	Koulikoro/Bamako
3012	Construction et Bitumage de la Route Kayes-Kénièba (250 KM)	Kayes
2980	Construction/Bitumage Route Zantiebougou- Kolondiéba-Frontière Cote d'Ivoire, longue de 140 KM y compris la réservation pour la fibre optique	Sikasso
Ministère des Transports		
2290	Programme national Pluies Provoquées	Bamako
Ministère de l'Innovation et de la Recherche Scientifique		
2869	Construction et équipement Fac Pharmacie	District de Bamako
2619	Appui Centre de Recherche et Formation Industrie Textile (CERFITEX)	Ségou
Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique		
2638	Projet de Construction Centre Télésanté et Informatique Médical	District de Bamako
3007	Projet de Construction/ Equipements des Hôpitaux.	Ségou, Sikasso
2759	Extension/Équipement Hôpital du Mali	District de Bamako
Ministère de l'Énergie et de l'Eau		
2869	Projet Système Hybride Electrification Rurale	Koulikoro
Ministère du Commerce et de la Concurrence		
2241	Projet d'appui au cadre Intégré au Commerce.	Kayes
Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire		
2352	Construction/Équipement des Directions Régionales du Développement Social et de l'Économie Solidaire (DRDSES)	Mopti
Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation		
2774	Réhabilitation/Équipement des Infrastructures/Région (PURD/RN)	Mopti
Ministère de l'Économie et des Finances		
2844	Projet de Construction du siège de la Direction Générale des Douanes	Koulikoro
Ministère de l'Agriculture		
1007	Contrat Plan Etat/Office Riz Ségou/Producteurs	Ségou
2966	Projet de Développement Rural du Kaarta/Séfétou (PDRK/S).	Kayes
2864	Projet d'Aménagement Hydro Agricole de la Région de Sikasso	Sikasso
1706	Entretien, l'aménagement des infrastructures et vulgarisation ON	Ségou
Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction Citoyenne		
3038	Construction Equipement Centre Formation Professionnelle au Mali	District de Bamako
2833	Projet de Construction du palais des pionniers.	District de Bamako
2844	Projet Formation Professionnelle, Insertion et appui à l'Entrepreneuriat des jeunes ruraux (FIER)	Sikasso



III. SITUATION D'EXECUTION FINANCIERE ET PHYSIQUE DES PROJETS ET PROGRAMMES

3.1. MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'EQUIPEMENT

3.1.1. Aménagement voie Kouloubléni longue de 5 km dans la commune rurale de Kalaban-Coro

Les travaux d'aménagement de la voie Kouloubléni longue de 5 km dans la commune rurale de Kalaban-Coro s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale des Transports, des Infrastructures de Transport et du Désenclavement (PNTITD), dont la vision est de « **faire du Désenclavement intérieur et extérieur le moteur d'une croissance forte durable, pour un développement socioéconomique et culturel du pays au bénéfice des populations** ».

L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration de la mobilité des populations urbaines et environnantes de Kalaban-Coro. De façon spécifique, il s'agit d'améliorer la mobilité urbaine et de diversifier les corridors de transport.

Pour sa réalisation, les travaux ont fait l'objet de convention de Maitrise d'Ouvrage Délégué (MOD) entre le MIE et l'Agence d'Exécution d'Intérêt Public pour l'Emploi (AGETIPE) approuvée le 20 novembre 2017 par le Ministre de l'Economie et des Finances.

Le montant de la convention, initialement de **6,493 milliards** de FCFA a été revu suite à l'actualisation des études techniques à un montant de **7,679 milliards FCFA** pour un délai d'exécution de 12 mois pour les travaux. L'ordre de service a été donné le 1^{er} janvier 2018.

La situation de paiement de la convention au 30 **septembre 2018** se présente comme suit :

- Montant des mandats émis : **4,714 milliards** FCFA.
- Montant payé pour les travaux : **1,1 milliard** FCFA ;
- Montant payé pour le contrôle et le suivi des travaux : **213,87 millions** FCFA ;
- Montant payé pour les honoraires MOD : **32,24 millions** FCFA ;
- TOTAL : 1,346 milliard** FCFA.

La situation au 30 septembre 2018 fait ressortir un reste à payer de **6,334 milliards** FCFA en termes de paiement pour les travaux, le contrôle et les honoraires du MOD. La prévision au titre de 2019 d'un montant de **2,965 milliards** FCFA couvrira les restes à payes.

L'état d'avancement physique des travaux se présente comme suit :

Les travaux sont répartis en trois (03) composantes, à savoir : la voirie urbaine ; l'éclairage public et les travaux de la gare routière. L'état global d'avancement physique des travaux est de **20,81%** contre 86,13% prévisionnel et un délai consommé de **90%** et **64%** pour la réalisation des études techniques.

3.1.2. Construction/bitumage route Banconi-Dialakorodji-Safo-Dabani-Nossombougou (56 km)

Les travaux de construction et de bitumage de la route Banconi-Dialakorodji-Safo-Dabani-Nossombougou (56 km) s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale des Transports, des Infrastructures de Transport et du Désenclavement (PNTITD) dont la vision est de « **faire du Désenclavement intérieur et extérieur le moteur d'une**



croissance forte durable, pour un développement socioéconomique et culturel du pays au bénéfice des populations ».

L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration de la mobilité des populations urbaines et environnantes. De façon spécifique, il s'agit de :

- faciliter le raccordement des localités importantes au réseau des corridors de transport et de routes principales ;
- améliorer la mobilité rurale ;
- améliorer la mobilité urbaine ;
- diversifier et améliorer des corridors de transport.

Pour sa réalisation, les travaux ont fait l'objet d'un marché entre le MIE et COGEB International approuvé en 2017 par le Conseil des ministres.

Le montant du marché relatif aux travaux se chiffre à **27,730 milliards FCFA** TTC pour un délai d'exécution de 15 mois hors saison des pluies. L'ordre de service de démarrage des travaux a été donné le 20 avril 2017.

Le montant relatif au contrôle et surveillance des travaux se chiffre à **457 millions FCFA** pour un délai d'exécution de 17 mois.

La situation des montants liquidés au 19 novembre 2018 se présente comme suit :

- Travaux	: 15,803 milliards FCFA ;
- Contrôle et surveillance	: 241,345 millions FCFA ;
- <u>TOTAL</u>	: 16,044 milliards FCFA.

La situation au 19 novembre 2018 fait ressortir un reste à payer sur le marché des travaux de **27,730 milliards FCFA** un montant de **11,927 milliards FCFA** et un montant de **216 millions FCFA** sur le contrat relatif au contrôle et la surveillance des travaux.

La prévision au titre de 2019 d'un montant de **3 milliards FCFA** ne permet pas de couvrir les restes à payes.

L'état d'avancement physique des travaux se présente comme suit :

Le taux d'avancement global des travaux à la date du 20 novembre 2018 est de **14,68%** pour un délai consommé de **100% et 77,94%** contre un délai consommé du même taux pour les études techniques.

3.1.3. Construction et bitumage de la voie de ceinture ouest de Koulikoro (13,56 km)

Les travaux de construction et de bitumage de la voie de ceinture Ouest de Koulikoro s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale des Transports, des Infrastructures de Transport et du Désenclavement (PNTITD) dont la vision est de « **faire du Désenclavement intérieur et extérieur le moteur d'une croissance forte durable, pour un développement socioéconomique et culturel du pays au bénéfice des populations** ».

L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration de la mobilité des populations urbaines et environnantes de Koulikoro. De façon spécifique, il s'agit de :

- améliorer la mobilité urbaine ;
- diversifier et améliorer des corridors de transport.



Pour sa réalisation, les travaux ont fait l'objet de convention de Maitrise d'Ouvrage Délégue (MOD) entre le MIE et l'Agence d'Exécution d'Intérêt Public pour l'Emploi (AGETIPE) approuvée le 20 novembre 2017 par le Ministre de l'Economie et des Finances.

Le montant de la convention se répartit comme suit :

- Travaux : **18,423 milliards FCFA ;**
 - Contrôle et surveillance : **790,895 millions FCFA ;**
 - Honoraire MOD : **768,558 millions FCFA.**
- TOTAL : 19,982 milliards FCFA**

Entièrement financé sur le budget national à travers le Budget Spécial d'Investissement (BSI) sous le numéro 3015, le projet totalise en deux (02) exercices budgétaires (2017 et 2018), un montant total inscrit de **4,715 milliards** de FCFA ayant fait l'objet de mandat de paiement au trésor.

La situation de paiement de la convention au 30 septembre 2018 se présente comme suit :

- Montant des mandats émis au trésor : **4,515 milliards FCFA.**
 - Montant payé pour les travaux : **1 milliard FCFA**
 - Montant payé pour le contrôle et le suivi des travaux : **237,269 millions FCFA**
 - Montant payé pour les honoraires MOD : **0**
- TOTAL : 1,237 milliard FCFA.**

La situation au 30 septembre 2018 fait ressortir un reste à payer sur la convention de **15,455 milliards** FCFA en termes d'inscription budgétaire et de mandats émis au trésor et un montant de **18,733 milliards** FCFA en termes de paiement pour les travaux, le contrôle et les honoraires du MOD.

La prévision au titre de 2019 d'un montant de **6 milliards FCFA** ne permet pas de couvrir les restes à payes.

L'état d'avancement physique des travaux se présente comme suit :

Les travaux n'ont pas démarré à ce jour à cause de l'occupation du site. Toutefois, suite aux différentes rencontres tenues, les autorités locales ont mis en place la commission de recensement afin d'évaluer les entraves au déroulement du projet.

3.1.4. Projet de construction et de bitumage de la route Zantiébougou- Kolondieba-frontiere Côte d'Ivoire, longue de 140 km

Les routes communautaires Cu21 (Boundiali-Tengréla-Kolondieba-Zantiébougou) et Cu6 (Bougouni-Odienné-Man-San Pedro) ont été identifiées comme des axes majeurs dont l'amélioration de la qualité permettra de promouvoir le commerce et les échanges entre le Mali et la Côte d'Ivoire.

L'ouverture de ce corridor alternatif de désenclavement débouchant sur le port de San Pedro tient ainsi compte des avantages comparatifs de ce couloir en termes de linéaire à parcourir et d'impact économique et social ainsi que de la nécessité de promouvoir les échanges commerciaux entre les deux pays et partant, l'intégration régionale.

L'objectif spécifique du projet est d'améliorer : (i) le niveau de service de la chaîne logistique de transport sur l'axe routier Bamako-San Pedro passant par Zantiébougou au Mali et Boundiali en Côte d'Ivoire, et (ii) les conditions de vie dans la zone du projet.

Le projet comprend cinq (05) composantes : les travaux routiers, les aménagements connexes, la facilitation du transport, les études et l'appui institutionnel au secteur des transports et la gestion du projet.

Le Coût total du projet s'élève à 70 milliards Francs CFA (soit 84,890 millions d'UC). Le taux de décaissement global est de 29,03%, soit un montant de 20 317 590 900 F CFA au 30 novembre 2018 et se résume comme suit :

- Taux d'exécution financière Fonds BAD : 32,36% (18 882 803 130 F CFA) ;
- Taux de décaissement BAD: 30,56%, soit 17 831 760 000 F CFA ;
- Taux d'exécution financière sur le Budget National : 37,26% (3 954 009 827 F CFA) ;
- Taux de décaissement Fonds UEMOA : 12,74% (131 250 000 F CFA études routières)

Le montant impayé à la date du 31 Octobre 2018 se chiffre à 1 599 446 221 F CFA.

L'état d'avancement des travaux se présente comme suit :

Pour le lot 01 :

- Couche de Fondation : 68,400 Km (91,2 %) Planning 93,6% ; couche de base : 7,6 Km (10,1%) Planning 13,50% ;
- Revêtement : réalisé sur 900 ml, ouvrages hydrauliques : 43 terminés et 07 en cours sur un total de 50 (86%) Planning 95%
- Pont de Tiendaga (45ml) : 22 poutres coulées sur un total de 22 poutres. Confection des pré-dalles terminée à 100%. Corniches préfabriqués 60/60

Pour le lot 02 :

- Travaux Terrassements Lot 2 :
 - o Remblais : 59 Km (90,77%) Planning 92,8%, couche fondation : 36,500 Km (56,15%) Planning 56,55%, couche de base : 1,325 Km (2%) Planning 2,5%
 - o Ouvrages hydrauliques : 20 terminés et 10 en cours sur un total de 34 (58,82%) Prévisions 69,35% :
 - o Pont de Kankela (80ml) : Les travaux de fondation profondes qui avaient démarré en juillet 2018 ont été arrêtés pour raisons de pluies. 32 poutres en BA sur 44 sont coulées soit 72,72%.

3.1.5. Travaux de construction et de bitumage de la bretelle Katélé (RN7)-Kadiolo-Zégoua (32,5 km) et d'aménagement de 4 km de voiries urbaine dans la ville de Kadiolo

Le projet de construction et de bitumage de la bretelle Katélé (RN7) -Kadiolo- Zégoua (32,5km) et d'aménagement de 4 km de voiries urbaine dans la ville de Kadiolo, s'inscrit dans le Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable du Mali (CREDD) 2016-2018 et de Politique Nationale des Transports, des Infrastructures de Transport et du Désenclavement (PNTITD).

L'objectif global du projet est contribué au désenclavement intérieur et extérieur du pays à la croissance économique de notre pays.

De façon spécifique, il vise entre autres de : (i) désenclaver le cercle de Kadiolo (grand centre de production agricole) et favoriser le développement des échanges entre le Mali et la Côte



d'Ivoire ; (ii) améliorer les voiries dans la ville de Kadiolo ; (iii) réduire les coûts de transport, et les charges des entretiens routiers ; (iv) améliorer la sécurité routière, le cadre de vie des populations riveraines et le confort des usagers et (v) diminuer le temps de parcours.

La durée des travaux est de quinze (15) mois pour le lot 1 et douze (12) mois pour le lot 2. La Maîtrise d'Ouvrage Déléguée est assurée par l'Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi (AGETIPE- Mali).

A la date du 30 novembre 2018, le financement acquis du projet s'élève à 24,119 milliards pour un décaissement cumulé de 3,143 milliards, soit un taux de décaissement de 13,03%.

L'état d'avancement des travaux se présente comme suit :

Il ressort la réalisation de 10 forages dont 5 par tronçon (Katélé - Kadiolo et Kadiolo - Zégoua) et le badigeonnage des murs de clôture de certaines écoles au titre des mesures d'accompagnement. Le nombre d'ouvrage à réaliser sur le tronçon chiffre à 34.

Le taux d'exécution physique est estimé à 52 % (pour les travaux de terrassement de la chaussée) pour un délai consommé de 79% et un taux d'exécution financière de 16,61.

3.1.6. Projet de Construction et de Bitumage de la Route Yanfolila-Kalana-Frontière Guinée (52 Km)

Le projet est conforme aux objectifs du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2016-2018) et s'inscrit dans le cadre de la Politique Nationale des Transports, des Infrastructures de Transport et du Désenclavement (PNTITD) et son plan d'actions 2015-2019, adoptée par le Gouvernement, en octobre 2015. L'objectif global du projet est contribué au désenclavement intérieur et extérieur du pays à la croissance économique de notre pays.

Le montant du projet est de 19,379 FCFA TTC (travaux : 18,829 milliards et contrôle : 550 millions) sur financement du Budget d'État à hauteur de 100,00 %. Les travaux sont réalisés en lot unique par l'entreprise COVEC - Mali.

A la date du 30 novembre 2018, le financement acquis du projet s'élève à 19,379 milliards pour un décaissement cumulé de 10,576 milliards (10,163 milliards pour les travaux et 413 millions pour le contrôle et la surveillance), soit un taux de décaissement de 54,58%.

L'état d'avancement des travaux se présente comme suit :

Au passage de la mission, le 30 novembre 2018, l'avancement physique des travaux est estimé à **70,14 %** (inférieur au taux prévisionnel de **72,80 %**) pour un délai d'exécution hors saison hivernale consommé à **79,21 %**.

3.1.7. Projet construction et bitumage de la route Kayes-Kéniéba (250 km)

Pour réaliser une partie du Programme d'actions prioritaires en matière d'infrastructures routières, le Gouvernement du Mali a entrepris à travers le Ministère des Infrastructures et du Désenclavement la mise en œuvre du Projet de construction et de bitumage de la route Kayes - Sadiola - Kéniéba, 1^{ère} phase : Tronçon Kayes Sadiola (90 Km) qui s'inscrit dans le cadre de la Politique Nationale des Transports, des Infrastructures de Transport et du Désenclavement (PNTITD) et son plan d'actions 2015-2019, adoptée par le Gouvernement, en octobre 2015. La seconde phase Sadiola - Kéniéba (160 Km) n'a fait l'objet d'aucun marché.

En termes d'objectif, le projet vise à désenclaver le sud de la région de Kayes en particulier et de l'ensemble des localités situées dans la zone d'influence du projet en général dont les potentialités agro-pastorales et minières sont considérables, favoriser les investissements dans la zone du projet, notamment par l'amélioration des conditions d'échanges avec le port de Dakar, mettre en valeur les ressources agricoles, minières et hydrauliques dans la zone du projet et promouvoir l'intégration régionale et sous régionale et améliorer la sécurité routière et le cadre de vie des populations et créer des emplois pour les populations des différentes localités impactées par le projet.

Les travaux sont confiés à l'Entreprise COVEC-Mali pour un délai de vingt-quatre (24) mois hors saison des pluies. Le contrôle et la surveillance des travaux sont assurés par le Bureau d'études CIRA.sa.

La situation des paiements de l'Entreprise à la date du 31 mai 2018 est la suivante :

- Une facture d'avance de démarrage d'un montant de 7 199 672 718 F CFA HTVA correspondant à 16 % du montant du marché et une facture n°02 de l'acompte sur approvisionnement d'un montant de 3 234 335 660 F.CFA du coût total des travaux.

A ce jour la totalité de l'avance de démarrage a été remboursé, il reste le remboursement de l'avance sur approvisionnement. Pour la Mission de Contrôle, aucune facture n' a été présentée puisque le marché n'a pas encore été approuvé.

L'état d'avancement des travaux se présente comme suit :

L'avancement global du projet, à la date du mois de **novembre 2018**, est évalué par le bureau de contrôle à **49,52%** pour un délai contractuel consommé de **69,58%** (en considérant la date de démarrage des travaux au **20 avril 2017**). Ce léger retard dû aux études a amené l'entreprise à demander une prorogation du délai de 8 mois.

3.2. MINISTERE DE L'AGRICULTURE

3.2.1. Contrat Plan Etat/Office Riz Ségou/Producteurs

Établissement Public à caractère Administratif (E.P.A.), l'Office Riz Ségou a été créé par l'ordonnance n° 91-049/CTSP du 21/08/1991 sous la tutelle du Ministère en charge de l'Agriculture. Il est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Sa mission fondamentale est de proposer et d'exécuter tous les programmes et projets concourant à la promotion de la filière riz à travers les actions visant le développement intégré de sa zone d'intervention. Suivant le décret n°10-340/P-RM du 16 juin 2010 la nouvelle zone de l'ORS couvre 44 communes dont une commune urbaine.

Le 9^{ème} Contrat Plan tripartite Etat/O.R.S./Producteurs 2018-2020 a pour objectif de promouvoir la filière riz à travers les actions visant le développement rural intégré dans la zone d'intervention de l'ORS. Les principaux objectifs assignés sont entre autres :

- l'amélioration du service de l'eau dans les périmètres hydro agricoles ;
- l'intensification et la diversification de la production Agricole (agriculture, élevage, pisciculture et foresterie) en vue d'atteindre l'autosuffisance alimentaire et de lutter contre la pauvreté de façon durable ;
- la promotion des organisations paysannes responsabilisées ;
- le désenclavement des zones de production par l'aménagement et l'entretien des pistes et digues routes.

Le coût du 9^{ème} contrat Plan 2018-2020 se chiffre à 3 323 114 000 FCFA dont 1 925 000 000 FCFA au titre du Budget Spécial d'Investissement (BSI).

Le décaissement cumulé du 8^{ème} contrat plan (2015-2017) au titre du BSI à la date du 31 décembre 2017 se chiffre à 1,323 milliard FCFA (dont 400 millions en 2017) sur un financement total acquis de 1, 925 milliard FCFA (dont 400 millions en 2017), soit un taux de décaissement de 68,7%.

L'engagement de l'Etat au titre du BSI dans le cadre de la mise en œuvre du 9^{ème} contrat plan sur la période 2018-2020 se chiffre à 1,650 milliard de FCFA. Le décaissement au titre de l'année 2018 s'élève à 252 millions, soit un taux de décaissement global de 15,27%.

L'état d'avancement du Projet se présente comme suit :

Il se résume à l'entretien du réseau hydraulique et aux travaux de construction d'infrastructures, ci-après :

- curage de 12,45 km de canaux, soit un taux global de 22,22% ;
- entretien de 22,90 km de digues, soit un taux global de 22,22% ;
- entretien de 27 ouvrages d'art, soit un taux global de 33,33%.

3.2.2. Projet d'entretien, d'aménagement des infrastructures et de vulgarisation dans la zone de l'Office du Niger dans le cadre du contrat plan

L'objectif global du Contrat-Plan 2014-2018 est de contribuer à l'atteinte de la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté au Mali par une croissance économique accrue. Il s'agit spécifiquement entre autres de :

- augmenter les superficies aménagées et poursuivre les travaux de réhabilitation ;
- améliorer la maîtrise technique et financière de l'entretien des réseaux.

Le coût total du contrat plan est de **34,702 milliards de F CFA**, entièrement sur financement du budget d'Etat. A la date du 20 novembre 2018, un montant de 15, 171 milliards a été décaissé globalement (y compris le décaissement de l'année 2018 pour 1, 900 milliards), soit un taux de décaissement de 43,72%.

Les réalisations dans le cadre du contrat plan se présentent comme suit :

En matière d'extension des aménagements, les réalisations ont porté sur 4 112 ha à Siengo extension, Ziraninkoro, Privés en 2014, 10 574 ha Sabalibougou, Touraba, Séríbabougou, Privés en 2015, 14 750 ha de drains de Tango et de Kalankorola, Molodo nord (tranche 1 et 2), retail IV bis, Siríbabougou, SosséSibilila, Soumouni, Elargissement du canal de Macina, ouverture du 3^{ème} bief du Fala de Molodo, Privés en 2016, 17 235 ha à Molodo nord (tranche 3),Siengo, Sossé , Sibilla, Soumouni, M'bèwani (casier de Tiongoba, Privés en 2017 et 18 879 ha à Diadian, Niaro, Soumouni, Phédié, Séríbabougou, Privés en 2018.

3.2.3. Projet d'aménagement hydro agricole dans la région de Sikasso

L'objectif général du projet est de contribuer à l'augmentation de la production agricole et l'alimentation en eau potable par la réhabilitation d'aménagement existant et la réalisation de nouvelles infrastructures agricoles et hydrauliques de la Région de Sikasso.

Du démarrage du projet en 2015 jusqu'au 31 décembre 2018 (y compris la dotation budgétaire de 2019), le coût total du projet s'élève à 10,462 milliards de F CFA,

exclusivement financé sur le budget d'Etat. A ce jour, **7, 949 milliards** ont été décaissés dont 1,208 milliards au titre de l'exercice 2018, soit un taux de décaissement global de 75,98%.

Les réalisations physiques dans le cadre du projet sont entre autres :

- 90 forages positifs équipés de pompe à motricité humaine réalisés dans les cercles de Sikasso, Koutiala, Yorosso, Bougouni, Yanfoila et Kolondieba ;
- la réalisation de périmètres maraichers à Couloubalibougou dans la commune de Kaboila cercle de Sikasso, à Mougna dans la commune rurale de Boura, cercle de Yorosso, Danzan dans la commune rurale de M'pessoba cercle de Koutiala ;
- la réalisation de retenues d'eau à Foulalaba dans la commune de Garalo, cercle de Bougouni, à Samako dans la commune de Tousseguela dans le cercle de Kolondieba, à Kolonba et Toubouso dans les communes de Kolonba et Kebila dans le cercle de Kolondieba.

3.2.4. Projet de Développement Rural du Kaarta/Séfétó (PDRK/S)

Le PDRK/S a pour objectif général de contribuer à l'autosuffisance alimentaire et à la réduction de la pauvreté, et de façon spécifique d'augmenter les revenus à travers une performance de la production et de la productivité dans le domaine du maraichage notamment, d'assurer le désenclavement du Kaarta et d'améliorer l'accès à l'eau potable dans la zone d'intervention du projet.

Il importe de signaler que le projet est au stade des études de faisabilité.

Ces objectifs sont largement partagés par les populations concernées eu égard aux résultats des enquêtes menées ainsi qu'aux préoccupations soulevées par les mêmes populations ; toutes choses qui attestent de l'appropriation du projet par les futurs bénéficiaires.

Le coût initial du projet est estimé à douze milliards neuf cent soixante-neuf millions (12 969 000 000) de franc CFA. La mobilisation de ces fonds va requérir la participation des trois acteurs majeurs que sont : l'Etat, les Bailleurs (avec des niveaux de participations non encore définis) et les Bénéficiaires à travers des apports en nature.

Le financement acquis est de six cent soixante-quinze millions (675 000 000) de francs CFA pour un décaissement de deux cent vingt-sept millions (227 000 000) Francs CFA, ayant servi à réaliser les études avec un taux de décaissement de 33,62%.

3.3. MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE L'EMPLOI ET DE LA CONSTRUCTION CITOYENNE

3.3.1. Projet de Construction/équipement d'un centre de formation professionnelle

La construction du centre de formation professionnelle est un don de la République populaire de Chine au Mali, suite à une demande du Ministère en charge de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

La construction des bâtiments physiques a été réalisé à 100% par un don de la partie chinoise pour un coût total de **9 milliards de F CFA**.

Il comprend un bâtiment bâti sur une surface de 1500 m² composé d'un bloc administratif, d'un bloc pédagogique, des ateliers de formation, d'une bibliothèque, de restaurant, d'un espace de sport.

Il est important de souligner que la contrepartie nationale d'un montant de 400 millions a servi entre à :

- la réalisation des installations d'électricités, d'internet.
- les questions environnementales ;
- la sécurisation du site.

Au titre de la contrepartie, en 2017 le financement acquis était de **200 millions de F CFA** pour une liquidation de 100%, en 2018 sur un financement acquis de **200 millions de F CFA**, à la date du 15 novembre montant total liquidé était de **76 millions de F CFA**.

3.3.2. Projet de Construction du palais des pionniers

Sous la tutelle du Ministère en charge de la Jeunesse et de la Construction Citoyenne, le projet de construction du palais des pionniers a pour objectif le développement de la citoyenneté, la formation à l'insertion socio-économique des jeunes.

De façon spécifique, il s'agit entre autres de promouvoir l'éducation civique et morale des jeunes de 7 à 18 ans, compléter l'éducation familiale et scolaire par des loisirs sains, préparer les jeunes à leur participation à la vie active par l'apprentissage et la valorisation d'activités techniques et pratiques de production et enseigner de l'éducation pionnières.

Financé exclusivement par le Budget National avec un coût global initial d'un milliard quatre cent quatre-vingt-neuf millions six cent soixante-seize mille quatre cent cinquante francs CFA (1 489 676 450), le projet a bénéficié à son démarrage en 2015 au 31 décembre 2017 d'un montant acquis d'un milliard huit cent seize millions (1 816 000 000) de FCFA pour un décaissement d'un milliard cinq cent quatre-vingt-douze millions (1 592 000 000) de FCFA soit un taux de 87,67% et un taux d'exécution physique de 91%.

La situation d'exécution du Projet se présente comme suit :

Bâti sur une superficie de 3ha 07a 20ca, sise à Djanéguéla en commune VI du District de Bamako, le palais des pionniers est composé de dix bâtiments comprenant un bloc dortoirs, un logement pour le Directeur, une salle polyvalente, un amphithéâtre, un bloc administratif, deux blocs de salles de formation théorique, deux blocs de salles d'ateliers et un bloc pour la restauration et une salle informatique servant de cyber (réalisable par voie d'avenant).

3.3.3. Projet de Formation Professionnelle, Insertion et appui à l'Entrepreneuriat des Jeunes Ruraux (FIER)

Le projet Formation professionnelle, Insertion et appui à l'Entrepreneuriat des jeunes Ruraux (FIER) est une initiative du Gouvernement du Mali et l'appui technique et financier du Fonds International de Développement Agricole (FIDA). Il s'inscrit dans la recherche d'une croissance reposant sur la promotion des ressources humaines et le développement des secteurs porteurs, en particulier le secteur primaire.

D'une durée de huit (8) ans, le Projet FIER a pour finalité de contribuer à réduire la pauvreté en milieu rural dans sa zone d'intervention. Son objet développement est de faciliter l'accès

des jeunes ruraux à des opportunités d'insertion et d'emplois attractifs et rentables dans l'agriculture et les activités économiques connexes.

Le coût total du Projet s'élève à 52,1 millions de \$EU, soit 28,150 milliards de F CFA. Le financement du Projet est assuré principalement par le FIDA qui alloue une enveloppe de 33,2 millions de \$EU, soit 63,7 pourcents des coûts totaux estimés. Ce financement est complété par : (i) la contrepartie du Gouvernement qui se chiffre à 4 millions de \$EU (7,8% du coût total); (ii) la contribution indirecte via le PAPAM estimée à 8,4 millions de \$EU (16,2% du coût total du projet) représentant son apport au financement des projets d'AGR et de MER ; (iii) le concours financier des SFD sous forme de crédit aux jeunes promoteurs ruraux pour un montant de 2,4 millions de \$EU et (4,6% du coût total du projet) ; et enfin (iv) la contribution des bénéficiaires qui s'élève à 4 millions de \$EU (7,6% du coût total).

La situation d'exécution du Projet se présente comme suit :

De son lancement officiel le 02 octobre 2014 jusqu'au passage de la mission, les principales réalisations du projet se présentent comme suit :

- la réalisation des études de base dans les régions de Kayes et Ségou ;
- la mise en place du dispositif de facilitation de proximité dans 100 villages de chacune des régions de Kayes et Ségou ;
- la signature de convention avec trois (3) SFD pour les régions de Kayes et Ségou en plus des quatre (4) premiers ;
- le financement de 2446 projets de jeunes ruraux ;
- la formation de 1714 jeunes par les différents dispositifs de formation ;
- l'alphabétisation de 7600 jeunes ;
- le financement de 168 projets de jeunes à travers le réseau Babyloan.

3.4. MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

3.4.1. Projet de Construction du Centre Télésanté et Informatique Médical

L'Agence Nationale de Télésanté et d'Informatique Médicale (ANTIM) est un établissement public à caractère scientifique et technologique, créée en 2008. Le Projet de construction du Centre est bâti sur une superficie de 3417,86 m², selon la décision N°7854/GDB-CAB du 11 novembre 2015, portant attribution d'une parcelle de terrain située dans la maternité RENE CISSE (Hamdallaye). Il consiste à réaliser un bâtiment de haut standing de sept (07) niveaux comprenant un sous-sol, un rez-de chaussée et cinq (05) étages.

L'ANTIM a pour mission d'assurer la promotion et le développement de la télésanté et de l'informatique médicale au Mali. A cet effet, elle est chargée entre autres de :

- Promouvoir la recherche dans le domaine des technologies de l'informatique et de la communication appliquée au secteur de la santé ;
- Exécuter des prestations dans le domaine de sa compétence et la communication sur la télésanté et l'informatique médicale ;
- Connecter facilement les zones enclavées aux hôpitaux de 3^{ème} référence du Mali et d'ailleurs.

D'un montant de 3 457 464 327 FCFA, financé à 100% par le budget national, le taux de décaissement s'élève à 29% (871 167 000 FCFA) au 31 décembre 2017 pour un taux d'exécution de 24,95% au moment du passage de la mission.

Le présent marché est passé suite à l'appel d'offres national N°0018/MET-SG du 18 avril 2011. Il est à noter que le montant prévisionnel du projet de construction du siège sans les équipements est évalué à 3 028 700 371 FCFA qui est reparti ainsi qu'il suit :

- Les travaux de construction : 2 858 426 371 ;
- Le contrôle et suivi : 170 274 000 F CFA ;
- Les équipements : 428 763 956 F CFA.

L'état d'avancement des travaux : à la date du passage de la mission, et en référence au délai contractuel initial du marché, il est à observer que ce dernier a été consommé à 80,55% soit 588 jours sur les 730 jours.

3.4.2. Projet de Construction/ Equipements des Hôpitaux

Les travaux concernant ce projet consistent à la construction et l'équipement des hôpitaux de Koulikoro et Koutiala et ceux relatifs à la réhabilitation de Markala.

Le cout estimatif après les études est évalué pour les deux hôpitaux à 49 534 891 498 FCFA dont 22 355 395 434 FCFA pour l'hôpital de Koulikoro de 2^{ème} référence et 27 179 496 064 FCFA pour l'hôpital Koutiala de 3^{ème} référence. Quant au projet de réhabilitation de l'hôpital de Markala, les travaux concernent une mise à niveau de 2^{ème} référence.

Toutefois, il a été constaté que l'enveloppe financière prévue pour la réalisation des projets est de 6 000 000 000 FCFA. Par la lettre N°1159/MEF-SG du 14 aout 2018, le Ministre de l'Economie et des Finances a ensuite instruit aux services techniques du Département de la Santé de procéder à un redimensionnement des dits projets. Les premières études ont été financées par le montant décaissé soit 539 000 000FCFA¹.

3.4.3. Le projet d'extension et d'équipement de l'hôpital du Mali

L'Hôpital est bâti sur un espace d'une superficie de 24 ha, sise en commune VI du District de Bamako dans le quartier de Missabougou. L'objectif du projet est d'améliorer la prise en charge des malades. Le projet de l'extension et d'équipement de l'Hôpital du Mali est entièrement financé par le budget d'Etat. Le cumul des décaissements au passage de la mission s'élève à 1,342 milliard de F CFA, sur un financement total acquis de 2, 400 milliards de F CFA, soit un taux de décaissement de 55,92 %. Ce Taux globale de décaissement est très faible.

Les réalisations physiques sont entre autres la réalisation de bloc d'hospitalisation B (Lot3), d'un hangar, de monte-malade et de bloc de l'IRM.

3.5. MINISTERE DE L'INNOVATION ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

3.5.1. Projet Construction et équipement de la Faculté de Pharmacie

Le Projet de construction et d'équipement de la Faculté de Pharmacie est financé sur le budget national pour un coût de 6,200 milliards de F CFA. Son objectif est d'élargir et équiper la Faculté afin de désengorger l'effectif des étudiants. Le projet est situé à Bamako point G. Il a une durée de sept (07) ans (2015-2021).

¹ 18^{ème} revue des P/P de la DNP

L'état d'avancement des travaux se résumant comme suit :

La première phase du projet s'est achevée depuis 2015 et portait sur la construction de deux salles de 70 places chacune. Les travaux pour cette phase ont été réceptionnés provisoirement et les salles de classe sont opérationnelles depuis la rentrée universitaire 2016/2017.

La deuxième phase comprend un pôle administratif, un amphithéâtre, un laboratoire et une bibliothèque. Les travaux sont au stade de démarrage et connaît des difficultés d'ordre juridiques quant à la propriété de la parcelle devant abriter les réalisations.

3.5.2. Projet d'appui au Centre de Recherche et de Formation en Industrie Textile (CERFITEX)

Le CERFITEX a pour mission d'assurer la formation initiale et continue, et de contribuer à la promotion de la recherche dans les domaines des textiles et annexes au niveau national, sous régional et régional.

Sa première finalité est de fournir à l'industrie textile, un personnel technique d'encadrement, de direction, de conception et d'exécution de haut niveau, suffisamment qualifié pour mettre en œuvre les programmes et les techniques de production dans les principaux secteurs de l'industrie textile et annexes.

Le coût total du projet est de 3, 055 milliards de F CFA au 31 décembre 2018 (y compris la dotation de l'année 2019), entièrement financé par l'Etat à travers le Budget Spécial d'Investissement (BSI). Sur ce montant, 2,278 milliards² ont été entièrement décaissés.

L'état d'avancement du projet se présente comme suit :

- Une Cité universitaire (100 chambres, un restaurant universitaire, un foyer, un plateau sportif, un bloc administratif, douze salles de classe, un Centre Technique Régional de Classement, un Poste médical (infirmierie),
- une Salle Informatique, un Bloc technique (un des transformateurs est hors service),
- une Station d'épuration des eaux, deux forages non équipés, réparation/entretien du réseau d'adduction et d'évacuation d'eau et l'entretien et la maintenance du réseau électrique et des postes MT/ BT ;
- l'acquisition d'un véhicule Pick Up double Cabines en 2017 en remplacement de celui acquis en 2004 ;

3.6. MINISTERE DES TRANSPORTS

3.6.1. Programme national pluies provoquées

Le Programme National « Pluies provoquées » est né de la volonté des pouvoirs publics de pour réduire de façon significative l'impact négatif des aléas climatiques suite à la grande sécheresse de 1972 que le sahel à connue. Le régime pluviométrique a subi de profondes variations avec une diminution de la pluviométrie annuelle de plus de 20% sur les périodes de 1951-1970 et 1971-2000 avec comme principale conséquence une baisse importante des productions agricoles.

² Ce décaissement inclus un montant provisoire de 230 millions au titre de 2018.

L'objectif principal du Programme est de contribuer de façon significative à réduire l'impact des déficits pluviométriques sur les productions agropastorales et hydro-électriques. Les premières interventions du Programme ont démarré en 2006 et ont couvert les campagnes agricoles de 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009 avec des opérations d'ensemencement entre juin et octobre dans les régions de Koulikoro, Ségou, Mopti, Sikasso et Kayes.

Entièrement financé sur le budget national à travers le Budget Spécial d'Investissement (BSI) sous le numéro 2290, le montant total des décaissements sur le BSI s'élève à **20,98 milliards** FCFA sur un montant total de financement acquis de **23,28 milliards** FCFA, soit un taux de décaissement **90,13%** au 31 décembre 2017.

La situation des réalisations physiques se présente comme suit :

- Acquisition de deux (02) avions « KING AIR B200 » à partir de 2008 ;
- Acquisition et pose de cinq (05) radars à Gao, Manantali, Mopti, Koutiala et à Bamako (siège Mali-Météo) à partir de 2009 ;
- De 2014 à 2017, au total 649 opérations d'ensemencement ont été effectuées dans les régions Kayes (144), Koulikoro (204), Sikasso (145), Ségou (126), Mopti (28) et Tombouctou (02).

3.7. MINISTERE DU COMMERCE ET DE LA CONCURRENCE

3.7.1. Projet d'appui au cadre intègre au commerce

Le Projet d'Appui au Cadre Intégré au Commerce est une initiative de six (06) organisations internationales dont la Banque Mondiale, le FMI, le CCI, la CNUCED, l'OMC et le PNUD. Il est destiné aux Pays les Moins Avancés (PMA) et s'inscrit dans le cadre des engagements des Pays Développés relatifs aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et des recommandations des Conférences des Ministres de l'OMC de Singapour et de Hong-Kong.

Son objectif est de viser le renforcement des capacités d'offre des PMA afin de leur permettre de tirer un meilleur parti de leur intégration au Système Commercial Multilatéral (SCM). Le projet a démarré en 2005 et est à sa seconde phase 2010-2014 pour un budget de 11 milliards 876 millions de FCFA dont 7 milliards 125 millions comme financement de l'Etat et 4 milliards 751 millions de financement extérieur.

Le cumul des décaissements enregistrés du démarrage du Projet au 31 décembre 2017 s'élève à 16,366 milliards de F CFA dont 11,367 milliards de FCFA au titre du financement intérieur. Le montant total du financement acquis est de 18,989 milliards de F CFA, soit un taux de décaissement de 86,19%.

La situation des réalisations physiques

Les réalisations du projet selon ses objectifs majeurs sont :

- Six (06) étangs piscicoles ont été construits à Sandaré (Région de Kayes) au profit du groupement de femmes productrices de gomme arabique et 05 étangs sont en construction à Yélimané (Région de Kayes).
- L'acquisition des semences d'acacia Sénégal de trois (03) tonnes dont ½ tonne mise à la disposition des producteurs de gomme arabique des Unions des Sociétés Coopératives et des privés pour la production de plants ont permis de produire à ce

jour 160 600 plants sur les vingt (20) sites de pépinières équipés de Système Hydraulique Villageoise Amélioré dont à Kayes, Yélimané, Diéma et Nioro.

- La construction de 11 magasins de stockage de gomme arabique est en cours dans les zones de production dont Kayes (01), Diéma (01), Nioro (01).

3.8. MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION

3.8.1. Programme d'Urgence pour la Relance du Développement des Régions du Nord (PURD/RN) / Région de Mopti

Dans le cadre de la mise en œuvre du PURD/RN, l'Agence d'Exécution des Travaux d'Infrastructures et d'Equipements Ruraux (AGETIER-Mali) a signé une convention avec le Gouverneur de la région de Mopti, relative à la réhabilitation, la construction et l'équipement des bâtiments administratifs dans ladite région. Ainsi, trois (03) conventions ont été signées dans le cadre du programme.

Le Programme a eu pour objectif les constructions et les réhabilitations ; de logements ; de bureaux ; de salles de conférences et de mur de clôture dans les villes de Mopti et de Sevaré, en compagnie du représentant de l'AGETIER.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme, les principales réalisations sont :

- Réhabilitation du pied-à-terre Présidentiel et construction du mur de clôture logement Adjoint au Préfet, du logement Préfet et construction du mur de clôture logement sous-préfet-Central de Mopti ;
- Réhabilitation du Centre d'Animation Pédagogique (CAP) de Mopti (construction du mur de clôture, Construction d'une salle d'archivage et un garage) ;
- Construction des logements du Directeur de cabinet, du C.A.A.J et du C.A.E.F du Gouvernorat de Mopti.

Les travaux de réhabilitation, de construction et d'équipements des infrastructures dans la région de Mopti ont fait l'objet de la Convention N° 278/2014/IP Mopti avec l'AGETIER pour un montant de deux milliards sept cent dix-huit millions Francs CFA (2 718 000 000 F CFA).

La totalité des ressources de la convention a été versée à l'Agence.

- le montant total engagé est de 2 691 869 932 F CFA, soit un taux d'engagement de 99,04% du montant total de la convention ;
- le montant total dépensé s'élève à 2 574 176 203 F CFA contre 2 573 378 411 F CFA pour le bulletin du 30 octobre 2018.

Le compte de la convention a généré un intérêt de 39 696 234 F CFA sur lesquels 25 291 945 F CFA ont été dépensés au titre de la prise en charge partielle des frais du comité de suivi et de déplacement des représentants du bénéficiaire dans le cadre des analyses des offres, la validation des dossiers d'études et les frais bancaires.

3.9. MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

3.9.1. Projet de Construction du siège de la Direction Générale des Douanes

Le projet de construction du siège de la Direction Générale des douanes est logé au Ministère de l'Economie et des Finances et a pour objectif de doter les services des douanes des bureaux.

Il est réparti en deux phases :

- Phase 1: Construction des bureaux des Douanes de Samanko, comprenant un bâtiment en Rez-de-chaussée + 2 étages ;
- Phase 2 Construction des bureaux de la Direction Générale des Douanes du Mali, comprenant un bâtiment en Rez-de-chaussée + 5.

Le projet de construction de la Direction Générale des Douanes est prévu sur une superficie de 29ha 61a 90ca soit 296 190m². Il est Situé à Samanko cercle de Kati, complètement clôturée, le projet abritera les bureaux du service des douanes.

Financé exclusivement par le Budget National, le coût estimatif est d'environ cinq milliards (5 000 000 000) francs CFA sur lequel un montant d'un milliard quatre cent quatre-vingt-quinze millions (1 495 000 000) a été décaissé dont un milliard trois cent soixante-onze mille six cent cinquante-quatre (1 371 273 654) francs CFA TTC pour les bureaux en construction.

Cependant, la mission a constaté qu'un projet de construction d'un bâtiment à deux niveau (R+2) est en cours de réalisation. Il s'agit là d'une annexe dont les travaux sont évalués à 63% pour un délai consommé de 167 jours qui constitue la première phase du projet et la date prévisionnelle de fin de travaux est fixée à fin février 2019. Les travaux proprement dits du siège n'ont pas encore commencé. Ils constitueront la deuxième phase du projet pour un cout estimatif d'environ trois milliards six cent vingt-huit sept cent vingt-six trois cent quarante-six (3 628 726 346) francs CFA.

3.10. MINISTERE DE L'ENERGIE ET DE L'EAU

3.10.1. Projet Système Hybride Electrification Rurale présentation

Financé par la Banque Mondiale et le Gouvernement du Mali, ce projet propose dans le cadre du SREP, une expansion de la capacité des Énergies Renouvelables (EnR) dans les systèmes existants et des nouveaux projets de production et de distribution de l'électrification rurale. Cela permettrait d'augmenter la capacité actuelle des EnR photovoltaïques d'environ 4,8 MWC au cours des six prochaines années et demi dans 50 localités et des opérateurs privés locaux pour fournir les services énergétiques modernes à travers les EnR hors réseau.

L'objectif du projet est d'Accroître l'accès à l'électricité en milieu rural. Le projet couvre cinquante localités (50) pour une durée de **7 ans (2014-2020)**. Le coût total du projet est de **44,900 millions \$US** soit **25,892 milliards de F CFA** et se décompose ainsi

- Crédit IDA (Prêt) : **11,750 milliards FCFA** ;
- Subvention /Don : **9,452 milliards FCFA**
- Contre – partie Gouvernement Malien : **4,450 milliards FCFA**
- Fonds de Préparation : **0,240 milliards de FCFA.**

Il a été décaissé un montant total de **15,330 milliards de francs CFA** à la date du 30 septembre 2018 pour un taux de décaissement de **59,21%**. Ce décaissement est reparti comme



suit : **1,970 milliards de FCFA** sur la contrepartie nationale et **13,360** milliards de F CFA par IDA en prêt et en don.

Les réalisations physiques du projet SHER se présentent ainsi :

- Les activités financées dans le cadre de cette subvention par le GPOBA concernent le raccordement de 9770 nouveaux ménages aux réseaux et l'installation de 2400 Kits solaires PV individuels. La mise en œuvre du volet GPOBA a permis le branchement de 13 509 nouveaux clients aux réseaux existants sur une prévision de 12 170 clients ;
- Pour les branchements subventionnés, sur une prévision de 9072 clients raccordés sur 9 770 clients prévus, soit un taux de réalisation de 92,86%.

Les réalisations physiques se rapportant aux installations des centrales n'ont pas démarré pour des raisons de retard dans le paiement des indemnités des personnes touchées par le projet.

3.11. MINISTERE DE LA SOLIDARITE ET DE L'ACTION HUMANITAIRE

3.11.1. Projet de construction/équipement des Directions Régionales du Développement Social et de l'Economie solidaire (DRDSES)

Les directions régionales de Ségou (R+1) et de Mopti ont été construites sur les ressources du budget de l'Etat mais les travaux connexes de Mopti ont été faits sur les ressources de l'ABS (clôture, loge –gardien, garage, aménagement de la cour). Quant à la direction régionale de Sikasso, elle a été construite par la BAD à travers le projet Santé IV en 2006.

Toutes les directions ont signalé l'exiguïté des locaux et la nécessité surtout de la construction de magasins. Excepté Ségou, les deux (2) autres régions ont également signalé des problèmes d'étanchéité.

Son objectif global est du projet est d'améliorer les conditions de travail du personnel des Directions Régionales du Développement Social et de l'Economie Solidaire de toutes les localités du Mali à travers la construction et l'équipement des sièges desdites directions.

D'un coût total de **1 509 000 000 FCFA** financés exclusivement sur le budget d'Etat, la construction des DRDSES a concerné toutes les régions sur la période de 2008 à 2018. Au terme de la 18^{ème} Revue des Projets/Programmes au 31 décembre 2017, il a été décaissé un montant de 1,387 milliards, soit 91,92%.

Parmi les réalisations du projet, on peut citer les travaux de construction de la Direction Régionale de Mopti, les services locaux de la région de Sikasso et les logements des Chefs de service.

IV. LES PRINCIPAUX CONSTATS DES MISSIONS

4.1. MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'EQUIPEMENT

4.1.1. Aménagement voie Kouloubléni longue de 5 km dans la commune rurale de Kalaban-Coro

- ❖ le retard dans l'évaluation des coûts relatifs à la libération des emprises ;
- ❖ le niveau satisfaisant de l'équipement de l'Entreprise pour l'exécution des travaux ;
- ❖ l'occupation de l'emprise encore visible au tout au long du tronçon essentiellement dominée par les installations des concessionnaires et sociétés (SOMAGEP, EDM, ORANGE) ;
- ❖ le manque de concertation entre les différents acteurs intervenant sur l'espace public, notamment les concessionnaires (SOMAGEP, EDM).

4.1.2. Construction/bitumage route Banconi-Dialakorodji-Safo-Dabani-Nossombougou (56 km)

- ❖ le retard dans l'évaluation des coûts relatifs à la libération des emprises ;
- ❖ le retard sur le délai d'exécution des travaux ;
- ❖ le niveau satisfaisant de l'équipement de l'Entreprise pour l'exécution des travaux ;
- ❖ l'occupation de l'emprise encore visible sur une partie du tronçon (10km) entraînant le démarrage des travaux.

4.1.3. Construction et bitumage de la voie de ceinture ouest de Koulikoro (13,56 km)

- ❖ l'occupation du site initial du projet.

4.1.4. Projet de construction et bitumage de la route Zantiébougou- Kolondieba-frontiere Côte d'Ivoire, longue de 140 km

- ❖ l'occupation des emprises du projet ;
- ❖ le retard dans l'exécution des travaux ;
- ❖ le retard dans la mobilisation des Fonds de l'Union européenne.

4.1.5. Travaux de construction et de bitumage de la bretelle Katélé (RN7)-Kadiolo-Zégoua (32,5 km) et d'aménagement de 4 km de voiries urbaine dans la ville de Kadiolo

- ❖ la décision de la Banque (BMS SA) d'arrêter son accompagnement financier à compter du 30 novembre 2018 en absence du déblocage effectif des paiements en souffrance ;
- ❖ le retard dans l'exécution des travaux ;
- ❖ le maitre d'ouvrage instruit le gouvernement d'entreprise de donner un échéancier de dépôt des dossiers d'exécution restant.

4.1.6. Projet construction et bitumage de la route Kayes-Kéniéba (250 km)

- ❖ les contraintes liées à la libération des emprises (les travaux de démolition des habitations et le déplacement des réseaux d'alimentation en eau potable et d'éclairage) ;
- ❖ le non-paiement de la totalité de l'avance de démarrage à l'Entreprise, ainsi que les décomptes ;
- ❖ la non-signature du Contrat des prestations de la Mission de Contrôle ;
- ❖ le non-paiement des prestations de la Mission de Contrôle.



4.2. MINISTERE DE L'AGRICULTURE

4.2.1. Contrat Plan Etat/Office Riz Ségou/Producteurs

- ❖ le faible taux d'entretien ;
- ❖ les besoins importants d'études d'aménagement et de recherches ;
- ❖ le faible budget de fonctionnement lié à l'investissement ;
- ❖ les faibles taux d'exécution financière.

4.2.2. Projet d'entretien, d'aménagement des infrastructures et de vulgarisation dans la zone de l'Office du Niger dans le cadre du contrat plan

- ❖ Retard dans l'exécution des travaux ;
- ❖ Besoin incessant de construction/réhabilitation et d'acquisition d'équipements.

4.2.3. Projet d'aménagement hydro agricole dans la région de Sikasso

- ❖ le retard dans l'exécution des travaux ;
- ❖ l'absence de couloir de passage des animaux ;
- ❖ l'insuffisance d'études d'APD.

4.2.4. Projet de Développement Rural du Kaarta/Séfétó

- ❖ le démarrage effectif des études techniques.

4.3. MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE L'EMPLOI ET DE LA CONSTRUCTION CITOYENNE

4.3.1. Projet de Construction/équipement d'un centre de formation professionnelle

- ❖ le non-paiement des 75 millions contractés pour l'installation du transformateur électrique ;
- ❖ le retard dans la prise en charge des agents de sécurité et services de l'entretien ;
- ❖ la non-opérationnalisation des réalisations, ce qui contribue fortement à leur dégradation prématurément.

4.3.2. Projet de Construction du palais des pionniers

- ❖ le retard dans l'exécution des travaux dû à l'occupation du site (décharge d'ordures) ;
- ❖ la mauvaise qualité des travaux (malfaçon de la toiture, de la salle polyvalente et le sol).

4.4. MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

4.4.1. Projet de Construction du Centre Télésanté et Informatique Médical

- ❖ le retard accusé dans la réalisation des travaux de construction ;
- ❖ la réticence préalable mais aujourd'hui aplanie d'une partie de la population par rapport à la construction du bâtiment ;
- ❖ les différends entre les deux associés de l'entreprise d'exécution ;
- ❖ la mauvaise qualité du sol entravant les travaux (zone rocheuse).

4.4.2. Projet de Construction/ Equipements des Hôpitaux

- ❖ le redimensionnement des projets à travers une réduction de leurs envergures nécessitant de nouvelles études d'adaptation.

4.4.3. Le projet d'extension équipement hôpital du Mali

- ❖ le retard dans l'exécution des travaux dû en partie à une sous-estimation du délai contractuel ;



- ❖ le faible taux de progression de l'entreprise est de 1,6 % par semaine ;
- ❖ le non-paiement de la totalité de l'avance de démarrage de l'Entreprise ;
- ❖ la nécessité de réorganiser l'entreprise pour combler l'insuffisance du personnel sur le chantier .

4.5. MINISTERE DE L'INNOVATION ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

4.5.1. Projet Construction et équipement de la Faculté de Pharmacie

- ❖ le retard dans le processus de signature et d'approbation des marchés ;
- ❖ l'existence de litige foncier sur le site qui a valu le déplacement de l'emprise des bâtiments.

4.5.2. Projet d'appui au Centre de Recherche et de Formation en Industrie Textile (CERFITEX)

- ❖ le besoin incessant de construction/réhabilitation et d'acquisition d'équipements.

4.6. MINISTERE DES TRANSPORTS

4.6.1. Programme national pluies provoquées

- ❖ le caractère participatif et inclusif dans le cadre de la mise en œuvre du Programme;
- ❖ la mise hors service du second avion TZ-DDG du Programme suite à un accident au retour d'une opération d'ensemencement réduisant du coup les capacités opérationnelles du Programme.

4.7. MINISTERE DU COMMERCE ET DE LA CONCURRENCE

4.7.1. Projet d'appui au cadre intègre au commerce

- ❖ la mise en place effective des organisations et coopératives de producteurs et de collecteurs (les Unions et l'interprofession) ;
- ❖ le retard dans la réalisation des forages sur les sites de plantation avec comme conséquence le risque de perte des espaces plantés.

4.8. MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

4.8.1. Projet de Construction du siège de la Direction Générale des Douanes

- ❖ Le retard dans la mobilisation des ressources financières (1^{ère} tranche 28 mois de retard) ;
- ❖ Le retard dans le paiement des décomptes de l'entreprise. A ce jour, il y a un décompte impayé de l'entreprise d'un montant de 349 000 000 FCFA.

4.9. MINISTERE DE L'ENERGIE ET DE L'EAU

4.9.1. Projet Système Hybride Electrification Rurale présentation

- ❖ le retard dans le démarrage des travaux de réalisation des centrales suite à un problème de libération des sites ;
- ❖ le problème d'indemnisation des personnes affectées par le projet dans certaines localités.

4.10. MINISTERE DE LA SOLIDARITE ET DE L'ACTION HUMANITAIRE

4.10.1. Projet de construction/équipement des Directions Régionales du Développement Social et de l'Economie solidaire (DRDSES)

- ❖ l'insuffisance du nombre de magasins et leur étroitesse.

V. LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS TIRES DES MISSIONS

Les principaux enseignements tirés au terme des missions de suivi physique et financier se résument à :

- l'engouement exprimé par les responsables des P/P et les bénéficiaires pour les missions de suivi-évaluation ;
- la défaillance de certaines entreprises sur le terrain ;
- l'absence de stratégie d'intervention de certains investissements à long terme ;
- le retard dans le démarrage des activités de certains projets, causé par la non libération des emprises (indemnisation des bénéficiaires ;
- les problèmes liés aux questions foncières dans les zones de projet ;
- la nécessité de renforcer davantage les missions de suivi-évaluation des investissements dans la compréhension et la résolution de certaines difficultés ;
- la pertinence de certains investissements et la place importante qu'ils occupent dans le développement socio-économique des zones bénéficiaires ;
- le retard dans l'exécution de certains grands travaux (les gros marchés) dans le cadre du projet SHER ;
- la promotion et la mise en place des mesures d'accompagnements au profit des bénéficiaires (fonds de roulement, formations sur la gestion des ouvrages etc.) pour la viabilité des investissements réalisés sur le terrain ;
- l'engagement d'une réflexion globale pour l'érection de certains Projets en structure pérenne compte tenu du caractère récurrent de leurs activités ;
- l'absence de cadre d'échanges entre les acteurs, notamment la Direction Nationale des Routes et les sociétés de téléphonie mobiles (Orange, SOMATEL) et de distribution d'eau et d'électricité ;
- le démarrage des travaux en même temps que les études techniques constitue une véritable entrave et augmente de surcroît les coûts des marchés initiaux ;
- la nécessité de renforcer le processus de passation des marchés et les missions de suivi des travaux des gestionnaires des projets/programmes en plus des bureaux de contrôle ;
- la mise en place par l'Etat, à travers les services techniques appropriés et les collectivités décentralisées, de mécanismes pour assurer la viabilité/pérennité des investissements réalisés (infrastructures et équipements) après la clôture des Projets ;
- la difficulté d'accès aux informations auprès des structures de tutelle de certains projets/programmes (problème d'archivage et de mobilité/indisponibilité du personnel...);
- l'absence de dispositif adéquat de suivi évaluation au niveau de certains P/P visités.

VI. DIFFICULTES, RENCONTRES, SUGGESTIONS, RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS DE SOLUTIONS

N°	Difficultés/Problèmes Rencontrés	Causes	Mesures/Solutions proposées	Struct/Orga responsables	Délai d'exécution
PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL DU KAARTA/SEFETO (PDRK/S)					
1	Retard dans le paiement des annuités prévues dans le protocole d'accord	Coûts minorés à l'évaluation	Diminution de l'envergure du projet	ADRS	Novembre, Décembre 2018
PROJET DE CONSTRUCTION DU SIEGE DE L'ANTIM					
2	Perturbation du rythme des travaux et la cadence des approvisionnements pour les travaux de construction	Conflits entre les deux actionnaires (50% et 50%)	Liquidation de l'entreprise et désignation d'un liquidateur Mise en place d'un comité de suivi des travaux	ANTIM	6 MOIS
PROJET DE CONSTRUCTION/EQUIPEMENT SIEGE DIRECTION GENERALE DOUANES					
3	Retard dans l'exécution des travaux	Rupture prolongée de fonds dans le compte bancaire de la convention pour le paiement des décomptes allant de 5 à 28 mois	Alimenter régulièrement le compte bancaire conformément à l'article 9 de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée (Financement de l'opération)	Ministère de l'Economie et des Finances	Tout au long du projet
PROJET DE CONSTRUCTION/ EQUIPEMENTS DES HOPITAUX					
4	Réalisation des hôpitaux en considération des niveaux de référence escomptés, et annoncés officiellement (cas de l'hôpital de Koutiala	Manque de budget nécessaire. Contrairement aux hôpitaux de Koulikoro et de Markala, celui de Koutiala ne peut pas être sujet à un quelconque réajustement.	En fonction du budget disponible, il sera nécessaire de revoir les projets, en passant par des réajustement	DFM/MSHP & CEPRIS/MSHP	6 mois hors procédures pour la réalisation des études.
PROGRAMME NATIONAL PLUIES PROVOQUEES					
5	Le retard dans le démarrage des opérations aux périodes indiquées.	Lenteur dans la procédure de mise à disposition des ressources financières.	Inscrire les ressources du Programme sur le budget ordinaire.	DNPD/DGB	2019
CONSTRUCTION ET BITUMAGE DE LA VOIE DE CEINTURE OUEST DE KOULIKORO (13,56 KM)					
6	Le non démarrage des travaux.	L'occupation du site initial du projet.	Mise en place d'une commission d'évaluation.	DNR/Gouvernorat	Immédiat

AMENAGEMENT VOIE KOULOUBLENI LONGUE DE 5 KM DANS LA COMMUNE RURALE DE KALABAN-CORO, CONSTRUCTION/BITUMAGE ROUTE BANCONI-DIALAKORODJI-SAFO-DABANI-NOSSOMBOUGOU (56 KM)					
7	Retard dans la mise en œuvre des travaux.	L'occupation de l'emprise des trois (03) projets	Mise en place des commissions d'évaluation.	DNR/Gouvernorats	Immédiat
8	Augmentation du coût des travaux.	Le manque de concertation entre les différents acteurs intervenant sur l'espace.	Mise en place d'un cadre permanent d'échanges entre les acteurs (DNR, Sociétés et Concessionnaires).	DNR	Immédiat
PROJET D'APPUI AU CADRE INTEGRE AU COMMERCE					
9	Le retard dans la réalisation des forages sur les sites de plantation avec comme conséquence le risque de perte des plants	Lenteur dans la procédure de mise à disposition des ressources financières.	Mobiliser les ressources financières	DFM/Unité de gestion	2019
APPUI AU CENTRE DE RECHERCHE ET DE FORMATION EN INDUSTRIE TEXTILE (CERFITEX)					
10	Besoin incessant de construction/réhabilitation et d'acquisition d'équipements	Inexistante d'un document de programmation pluri annuel des investissements	Elaborer un programme triennal d'intervention ;	CERFITEX, CPS/Education	2019
PROJET D'AMENAGEMENT HYDRO AGRICOLE DE LA REGION DE SIKASSO					
11	Retard dans les travaux	Sous équipement de l'entreprise et mauvaise planification	Améliorer les critères de choix des entreprises et la planification des travaux	DRB, DRMP/DSP, DRGR & Entreprises	Sans délai
12	Absence de couloir de passage des animaux	Mauvaise planification	Prévoir et matérialiser le couloir de passage	DRGR, Entreprise	Sans délai
13	Insuffisance dans l'approvisionnement du périmètre de Coulibalybougou en eau	Faible capacité des châteaux installés	Renforcer la capacité des châteaux d'eaux et planifier les périodes d'arrosage des plants par secteur	DRGR, DRB & bénéficiaires	Immédiat
ENTRETIEN, AMENAGEMENT INFRASTRUCTURES ET VULGARISATION ON (CONTRAT PLAN)					
14	Retard dans les travaux	Insécurité dans la zone	Renforcer le dispositif sécuritaire et le dialogue avec les acteurs	GRM, Gouvernorat, ON	Immédiat
CONSTRUCTION ET LE BITUMAGE DE LA ROUTE ZANTIEBOUGOU- KOLONDIÉBA-FRONTIERE COTE D'IVOIRE, LONGUE DE 140 KM Y COMPRIS LA RESERVATION POUR LA FIBRE OPTIQUE					
15	Retard dans les travaux	Changement de structure du projet	Faire valider de nouveau planning de travail	DNR, Bureau, Entreprise	Immédiat

16	Occupation des entreprises du projet	Faible sensibilisation des populations et le non-paiement des indemnisations	Poursuivre la sensibilisation et diligenter le processus de dédommagement	DNR, Bureau, Entreprise, MUH, MEF, MEI	Immédiat
17	Retard dans la mobilisation des Fonds de l'Union européenne	Lenteur dans le processus de négociation	Accélérer le processus de paiement	UE, GRM	Immédiat
9^{ème} Contrat Plan Office Riz Ségou (ORS) 2018-2020					
18	Faibles taux d'exécution financière (taux annuel : 53,01% et taux global : 14,46%)	Ouverture insuffisante du budget d'investissement.	Respecter les engagements budgétaires tels que prévus	MEF	Décembre 2018.
19	Faible taux d'entretien ; besoins importants d'études d'aménagement	Ouverture insuffisante du budget d'investissement.	Mise à disposition de nouvelle ligne (études et recherches), renforcer les mécanismes de résilience.	MEF/PTF	Décembre 2019
CONSTRUCTION/EQUIPEMENT DES DIRECTIONS REGIONALES DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET DE L'ECONOMIE SOLIDAIRE (DRDSES)					
20	Insuffisance/Etrottesse des magasins	Mauvaise planification et manque de suivi rapproché des travaux	Planifier les travaux	DNDSES, DNPSES, DFM/MDSAH	Immédiat
Route Katélé-Kadiolo-Zegoua					
21	Retard dans l'exécution des travaux	L'arrêt des travaux durant la saison des pluies	Transmettre les relevés pluviométriques du 1 mai au 15 octobre 2018 à la mission de contrôle disposition à prendre par rapport au délai	AGETIPE/ Mission de contrôle	Fin 2018
22	Décision de la Banque (BMS SA) d'arrêter son accompagnement financier à compter du 30 novembre 2018 en absence du déblocage effectif des paiements en souffrance	Non-respect de ses engagements financiers du Groupement d'entreprise (retard considérable dans le paiement des décomptes)	Faire prendre à l'administration les dispositions nécessaires pour payer les décomptes en instances afin d'éviter l'arrêt des travaux.	MIE/DNR/MEF	Fin 2018
CONSTRUCTION ET BITUMAGE DE LA ROUTE KAYES-KENIEBA (250 KM)					
23	Non-paiement de la totalité de l'avance de démarrage à l'Entreprise, ainsi que les factures qui l'ont suivie	Le retard dans les processus de décaissement ;	Diligenter les procédures de décaissement.	DNR/ MEF	Immédiat

24	Absence de dossiers d'études d'Avant-Projet Détaillé de la route.	- manque des ressources financières	Reprise des dossiers d'étude par le bureau de contrôle.	Bureau de Contrôle CIRA,	Immédiat
PROJET SYSTEME HYBRIDE ELECTRIFICATION RURALE					
25	Retard dans l'approbation et la conclusion des marchés.	La lenteur dans le circuit d'approbation et de conclusion des marchés.	Diligenter le traitement des dossiers.	MEE/ MEF	Immédiat
26	Vente timide des lanternes solaires certifiées Lighting Africa par les Opérateurs privés .	Le prix de vente élevé des lanternes solaires par rapport au pouvoir d'achat de la population	Convenir avec la Banque Mondiale de la baisse du prix de vente des lanternes. Intensifier la publicité et la communication.	AMADER / BM	Immédiat
EXTENSION/EQUIPEMENT HOPITAL DU MALI					
27	Tous les lots attribués n'ont pas fait l'objet d'Engagement	Insuffisance de financement	Financement des lots à hauteur de souhait	DNPD et DGB	BSI 2019
28	Le circuit d'approbation des marchés est long.	Disponibilité des autorités	Stabilité des autorités	DGMP	Février 2019
29	Retard dans l'exécution des travaux, insuffisance de la capacité d'autofinancement de financement de l'entreprise	Mauvaise organisation de l'entreprise et non accompagnement des banques	Réorganisation de l'entreprise et accompagnement des entreprises par les banques	Responsable de l'Entreprise et responsables des banques	Immédiat
CONSTRUCTION EQUIPEMENT CENTRE FORMATION PROFESSIONNELLE AU MALI					
30	Retard dans l'opérationnalisation du centre.	La non installation de l'Administration du Centre.	Opérationnaliser le centre.	MEJCC	Immédiat
CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT FAC PHARMACIE					
31	Retard dans le démarrage de la seconde phase du projet et le retard dans le processus d'approbation des marchés.	Les processus d'approbation n'ont pas été faits à temps	Accéléré les procédures administratives	Rectorat de la faculté	Immédiat

CONCLUSION

Ces missions de suivi physique et financier des Projets/Programmes se sont révélées d'une importance capitale. En effet, elles ont permis de faire avec les acteurs et certains bénéficiaires sur le terrain le point sur la situation d'exécution physique et financière des Projets/Programmes suivis, d'apprécier les réalisations, les difficultés rencontrées et de formuler des propositions de solutions aux contraintes et difficultés signalées.

En dépit des acquis sur le terrain, il n'en demeure pas moins que certains P/P connaissent des difficultés liées, notamment aux insuffisances notoires dans leur préparation, au manque d'un dispositif adéquat de suivi évaluation au niveau de certains Projets visités et au retard accusé dans l'exécution de certaines infrastructures.

Les différentes réalisations visitées au vu de leur importance et leur impact doivent être pérennisées, accompagnées et suivies non seulement pour renforcer la dynamique des investissements réalisés, mais également assurer leur bonne exécution dans le temps imparti.

Par ailleurs, des efforts doivent être fournis pour améliorer davantage la conception des Projets en y intégrant la composante suivi-évaluation ou, au besoin, élaborer un manuel de procédures administratives et financières de gestion. A cet effet, la mission recommande l'implication de la DNPD dans l'identification, la préparation et le suivi-évaluation des Projets/Programmes de développement.

Le passage de la mission a suscité un grand intérêt tant au niveau des gestionnaires des projets qu'au niveau des autres acteurs impliqués, notamment les bénéficiaires. Les missions recommandent vivement aux structures de tutelle des Projets et Programmes, le renforcement du dispositif de suivi-évaluation des investissements et la rigueur dans le processus de passation des marchés de façon à assurer la qualité des ouvrages.

Le suivi de la mise en œuvre des recommandations ci-dessus contribuera à rationaliser davantage la gestion des investissements et à accroître leurs impacts sur le bien-être des bénéficiaires. A cet effet, la mise en place d'un comité chargé de leur suivi sera salutaire.

